

**Commune de  
Molenbeek-Saint-Jean  
Madame M. POELMANS  
Service de l'Urbanisme  
Rue du Comte de Flandre, 20  
B – 1080 BRUXELLES**

N/Réf : AVL/KD/MSJ-2.70/s.421

Bruxelles, le

Madame,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rue Ulens, 81.  
Remplacement d'un bâtiment existant pour l'extension de l'école communale n°2.

En réponse à votre demande formulée dans le courriel daté du 4 octobre 2007, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 17 octobre 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis de principe suivant.

Dans le cadre d'une demande précédente, en 2001, la CRMS était interrogée sur un projet de transformation motivé par un besoin d'étendre l'école communale (75, rue Ulens-92, rue Le Lorrain). Sans s'opposer au principe des interventions prévues, elle avait déjà attiré l'attention de la Commune sur la valeur patrimoniale de cet ensemble scolaire pour lequel elle proposait des mesures de protection. La CRMS est, à présent, interrogée sur la démolition d'une maison (81, rue Ulens) mitoyenne à la conciergerie qui précède l'accès, côté rue, à l'école des filles (83, rue Ulens). Cette maison, qui abrite des locaux administratifs de la Commune ainsi qu'un logement aux étages, serait remplacée par une nouvelle construction en vue d'accueillir un réfectoire scolaire et de nouvelles classes.

Dans le cadre de ce projet, une visite a été organisée le 3 octobre dernier par la Commune, à laquelle la CRMS participait. N'ayant pas reçu de document graphique relatif au projet de reconstruction, la Commission se prononce uniquement sur la démolition de ladite maison.

Pour rappel, l'école fut construite en 1877 selon les plans de l'architecte L. Blandot dans un style éclectique. Une extension fut construite en 1911, dans une expression architecturale influencée par l'Art nouveau. L'ensemble, dont le dispositif est très original, se compose de deux plans en croix déterminant une série de cours intérieures. Les deux accès les plus anciens côté rue sont précédés par des conciergeries à l'abandon ou servant partiellement de dépôts. Des préaux couverts relient les ailes entre elles. L'architecture se caractérise par de beaux volumes ainsi que des éléments significatifs comme les cages d'escaliers en pierre et métal, les façades à rue, les grandes façades intérieures, la charpente des préaux constituée de fines fermes métalliques et celle, en bois, d'une salle de gymnastique.

Bien que de facture plus modeste que celle de la conciergerie, la maison s'inscrit dans un ensemble de constructions de même type (gabarit, rythme, etc.), d'inspiration néo-classique. Leur conservation garantit donc à l'école, - et en particulier à la conciergerie-, un cadre architectural tout à fait cohérent qu'il est souhaitable de conserver.

***Par conséquent, la CRMS déconseille la démolition de cette maison et plaide pour sa rénovation et sa réhabilitation qui seraient positives pour le quartier.***

En effet, la Commission propose l'occupation de la totalité de la parcelle qui pourrait s'articuler de la manière suivante : la maison serait conservée dans sa totalité; le réfectoire serait construit au rez-de-chaussée et à l'arrière sur une partie de la largeur de la parcelle; le passage depuis la porte-cochère serait maintenu jusqu'à la cour de récréation, ce qui garantirait une certaine flexibilité des lieux (accès direct au réfectoire depuis la rue lors d'événements indépendants à l'école). Si cela s'avère nécessaire pour aménager de nouvelles classes, la maison pourrait être agrandie aux étages sur une partie ou la totalité du réfectoire.

La Commission reste à la disposition de la Commune et des auteurs de projet pour poursuivre la réflexion.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. STEGEN  
Vice-Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke); A.A.T.L. – D.U. (Mme I. Vanden Cruyce).